

# METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### APPROBATION DE LA CHARTE DES SITES EUROPEAN – PARTICIPATION AU CONCOURS EUROPEAN 15 VILLES PRODUCTIVES 2 – NPNRU DE LA CABUCELLE – MARSEILLE 15ÈME ARRONDISSEMENT

Le quartier de la Cabucelle fait partie de la liste des **Quartiers Politique de la Ville (QPV) reconnus PRIN (Projet d'Intérêt National)**.

A ce titre, il compte parmi les quartiers devant faire l'objet d'un Projet de Renouvellement Urbain, qui sont étudiés dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU sur Marseille.

Il s'agit d'un quartier de faubourg qui, comme d'autres sites marseillais, s'est développé depuis le milieu du XIXe jusque dans les années 50, en rassemblant au gré d'initiatives multiples et peu planifiées, industries, entrepôts, habitat sous toutes ses formes. C'est un formidable patchwork juxtaposant du l'immobilier de rapport parfois très dégradé et des micro sites plus paisibles.

Ce quartier est également au centre d'une réflexion pour permettre de mieux concilier les vocations habitat et développement économique qui y cohabitent.

Le QPV de la Cabucelle fait l'objet d'une démarche de programmation urbaine et de définition d'un schéma de développement urbain, portée par les équipes de la Mission Renouvellement Urbain de la Métropole depuis fin 2018. Cette démarche a abouti début 2020 à des propositions d'orientations qui vont être approfondies avec les partenaires, en vue du dépôt d'un dossier de convention de NPNRU d'ici la fin de l'année.

La participation au dispositif European permet d'enrichir les réflexions sur ce projet.

#### Le concours European

Tous les deux ans, le concours European se déroule simultanément dans une vingtaine de pays européens. Créé en 1988 sur le modèle français du PAN (Programme d'Architecture nouvelle), il a apporté la notoriété à toute une génération d'architectes. Pour les jeunes concepteurs, il reste encore et toujours une porte d'entrée privilégiée pour accéder à la commande publique ; une opportunité pour « faire savoir » son inventivité et son audace conceptuelles.

A partir d'un thème et d'un règlement commun, le concours se situe au cœur des débats qui animent les milieux de l'architecture et de l'urbanisme. European a abordé en précurseur un nombre considérable de champs thématiques : la ville-paysage, entre-villes, le projet négocié, les architectures pour des villes durables, l'urbanité européenne, la ville adaptable, la ville productive.

#### European et les PRU marseillais :

Le PRU de Plan d'Aou avait déjà été retenu lors de sa session de 2012 d'European 12, qui portait sur le thème de la ville adaptable.

La participation du site à ce concours avait permis de bénéficier des réflexions d'une cinquantaine d'équipes européennes pour mener à bien le projet de métamorphose du site, et de leurs propositions sur les formes urbaines, les finalités, les modalités... Ce concours a permis à l'une des équipes de préciser sa réflexion et de devenir maître d'œuvre pour une partie de projets de Plan d'Aou.

#### European – villes productives II :

Le thème d'Européen 15 « Villes productives II » approfondit celui d'Européen 14- « Villes productives » qui est un thème complexe et crucial dans les mutations des villes européennes aujourd'hui.

Il s'agit ici de mettre l'accent plus particulièrement sur la question de la transition écologique reliée à une vision de la ville productive pour l'avenir.

La participation au concours Européen Européen 15 « Villes productives 2 » permet de poursuivre et d'élargir la réflexion engagée par les partenaires publics sur ce site. La démarche peut aboutir à la mise en place d'un processus d'expérimentation avec les équipes sélectionnées, notamment : workshop ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive.

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Cohésion sociale, habitat, logement

■ Séance du 15 Octobre 2020

16018

#### ■ Approbation de la charte des sites Europan – participation au concours Europan 15 Villes Productives 2 – NPNRU de la Cabucelle – Marseille 15ème arrondissement

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le quartier de la Cabucelle fait partie de la liste des **Quartiers Politique de la Ville (QPV) reconnus PRIN (Projet d'Intérêt National)**.

A ce titre, il compte parmi les quartiers devant faire l'objet d'un Projet de Renouvellement Urbain, qui sont étudiés dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU sur Marseille.

Il s'agit d'un quartier de faubourg qui, comme d'autres sites marseillais, s'est développé depuis le milieu du XIXe jusque dans les années 50, en assemblant au gré d'initiatives multiples et peu planifiées, industries, entrepôts, habitat sous toutes ses formes. C'est un formidable patchwork juxtaposant du l'immobilier de rapport parfois très dégradé et des micro sites plus paisibles.

Ce quartier est également au centre d'une réflexion pour permettre de mieux concilier les vocations habitat et développement économique qui y cohabitent.

Le QPV de la Cabucelle fait l'objet d'une démarche de programmation urbaine et de définition d'un schéma de développement urbain, portée par les équipes de la Mission Renouvellement Urbain de la Métropole depuis fin 2018. Cette démarche a abouti début 2020 à des propositions d'orientations qui vont être approfondies avec les partenaires, en vue du dépôt d'un dossier de convention de NPNRU d'ici la fin de l'année.

La participation au dispositif Europan permet d'enrichir les réflexions sur ce projet.

### Le concours Europan

Tous les deux ans, le concours Europan se déroule simultanément dans une vingtaine de pays européens. Créé en 1988 sur le modèle français du PAN (Programme d'Architecture nouvelle), il a apporté la notoriété à toute une génération d'architectes. Pour les jeunes concepteurs, il reste encore et toujours une porte d'entrée privilégiée pour accéder à la commande publique ; une opportunité pour « faire savoir » son inventivité et son audace conceptuelles.

A partir d'un thème et d'un règlement commun, le concours se situe au cœur des débats qui animent les milieux de l'architecture et de l'urbanisme. Europan a abordé en précurseur un nombre considérable de champs thématiques : la ville-paysage, entre-villes, le projet négocié, les architectures pour des villes durables, l'urbanité européenne, la ville adaptable, la ville productive.

### Europan et les PRU marseillais :

Le PRU de Plan d'Aou avait déjà été retenu lors de sa session de 2012 d'Europan 12, qui portait sur le thème de la ville adaptable.

La participation du site à ce concours avait permis de bénéficier des réflexions d'une cinquantaine d'équipes européennes pour mener à bien le projet de métamorphose du site, et de leurs propositions sur les formes urbaines, les finalités, les modalités... Ce concours a permis à l'une des équipes de préciser sa réflexion et de devenir maître d'œuvre pour une partie de projets de Plan d'Aou.

### Europan – villes productives II :

Le thème d'Europan 15 « Villes productives II » approfondit celui d'Europan 14- « Villes productives » qui est un thème complexe et crucial dans les mutations des villes européennes aujourd'hui.

Il s'agit ici de mettre l'accent plus particulièrement sur la question de la transition écologique reliée à une vision de la ville productive pour l'avenir.

La participation au concours Européen Europan 15 « Villes productives 2 » permet de poursuivre et d'élargir la réflexion engagée par les partenaires publics sur ce site. La démarche peut aboutir à la mise en place d'un processus d'expérimentation avec les équipes sélectionnées, notamment : workshop ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- La charte des sites European 15 « Villes productives II » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire de Marseille Provence du 13 octobre 2020.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le projet d'aménagement sur le secteur de la Cabucelle, fait partie des sites étudiés dans le cadre du concours European 15 « villes productives 2 »,
- Que ce projet fait l'objet d'une démarche de définition d'un Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain,
- Qu'il s'agit pour la Métropole de poursuivre le travail avec European France.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la charte des sites d'European 15 ci-annexée passée avec EUROPAN.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ

## EUROPAN 15 CHARTRE DES SITES

Nous,  
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,  
Représentée par

proposons un site pour la 15ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European.

Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'European, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine.

European nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées. Le thème de la 15ème session European, « VILLES PRODUCTIVES 2 », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons.

En proposant celui-ci comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme architectural expérimental, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

### Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...),
- d'accepter le règlement européen du concours European,
- d'accepter la sélection finale par le jury des 3 projets et équipes de concepteurs sur le site de La Cabucelle,
- de favoriser la mise en place d'un processus d'expérimentation avec les trois équipes sélectionnées, notamment : *workshop* ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive,  
Les « Suites du concours European » appelées également « Réalisations » ou « Expérimentations » ont pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés,
- de favoriser l'aboutissement d'une réalisation architecturale par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme expérimental à l'une ou plusieurs des équipes de concepteurs sélectionnées. Cela se fera par la mise en place d'un partenariat avec un maître d'ouvrage associé à la démarche,

- d'accepter la participation et l'assistance d'un expert d'European France, pour la mise en place des suites du concours,
- de devenir membre de l'Association European-France et de régler la cotisation d'un montant de : 35 000€ en 2020, après réception d'un appel à cotisation de la part d'European France

En contrepartie, European s'engage à :

- organiser les événements nationaux et européens de la session,
- organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau European,
- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens),
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes,
- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation et mettre à disposition de la collectivité un expert pour :
  - assister la collectivité et ses partenaires pour définir et formuler la commande,
  - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,
  - identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
  - garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme European
  - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes de la collectivité
  - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.
- soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du Plan Urbanisme Construction Architecture, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation European, compatible avec l'Article 97 du Code des marchés publics.

Fait à....., le....., en 2 exemplaires

Les représentants du site :

Le président d'European France :  
Alain Maugard